



## **POUR COMBIEN ON MANGE CE MIDI ?** **L'impact financier de la restauration** **collective sur le porte-monnaie des agents...**

La crise sanitaire a eu un fort impact sur notre façon de nous restaurer, et sur notre pouvoir d'achat.

Des habitudes ont été prises pour le déjeuner : rapporter des restes qu'on a cuisinés la veille, se nourrir d'un sandwich, manger sur le pouce...

Et l'inflation galopante, induisant une très forte baisse du pouvoir d'achat a un impact négatif sur la restauration en général : certains sautent le repas du midi, faute de pouvoir s'acheter de quoi prendre un repas correct.

Et tout cela dans l'indifférence générale...

La restauration collective n'échappe pas à ce phénomène, et le moins que l'on puisse dire, c'est que la restauration des agents de Bercy est un sujet permanent, que ce soit au niveau national ou au niveau local !

### ***Quels sont (succinctement) les différents modes de restauration pour les agents de notre ministère, et en Moselle ?***

- Les titres restaurants : 6 € de valeur faciale, 3 € à charge pour l'agent.  
Ils ne sont attribués qu'aux agents ne pouvant bénéficier d'une restauration collective, ou d'une convention avec un restaurant extérieur.  
Les agents n'ont pas obligation de les demander, mais ils peuvent être utilisés dans beaucoup de petits commerces et de grandes surfaces.

### **FO Finances revendique une augmentation de la valeur faciale à 10 €**

- La convention avec un restaurant proche du lieu de travail : une convention est signée avec un restaurant (privé ou d'une autre administration), pour que chaque agent puisse prendre un repas complet (entrée-plat-dessert) dans les meilleures conditions.  
Coût réel du repas : variable en fonction de la convention signée (autour des 13 €).  
Coût pour l'agent : 5,89 € (\*), moins 1,53 € de subvention interministérielle si l'indice est inférieur à 534.  
Le reste est pris en charge par l'action sociale.



→ La restauration collective, qui ne subsistera désormais qu'à Metz. Les deux restaurants collectifs sont gérés par une association, subventionnée par Bercy. L'agent paye ce qu'il mange, et le coût du repas varie en fonction des plats choisis.

Pour un repas complet (entrée-plat-dessert), la moyenne est d'environ 7,50 € (-1,53 de subvention interministérielle si l'indice est inférieur à 534), en fonction de ce que l'agent mange.

Une autre forme de restauration peut également exister pour les agents : une cantine, non gérée par une administration de Bercy.

C'est le cas en Moselle par exemple pour les agents de la trésorerie Hospitalière de Metz-Thionville, qui peuvent se restaurer à la cantine de l'Hôpital Legouest puisqu'ils sont sur site.

### ***Que se passe-t-il pour les agents du ministère des Finances de Moselle (DDFIP, Douane, INSEE) ?***

Les 3 modes de restauration sont pratiqués en Moselle : certains agents ont donc à leur charge 3 € (TR), mais n'ont pas d'autres possibilités de restauration, d'autres 5,89 € (pour les restaurants conventionnés), et les agents de Metz environ 7,50 € (hors subvention interministérielle).

Les agents de la trésorerie Hospitalière ont un conventionnement qui leur est propre.

Les agents dépendent donc de la même administration, mais ne payent pas leur repas le même prix.

Cela peut se comprendre : le département est étendu, et certains secteurs sont plus isolés que d'autres. Et bien qu'il y ait de moins en moins de sites, mais de plus en plus gros, en particulier pour la DDFIP, les possibilités de restaurations peuvent varier.

De plus, les restaurants collectifs gérés par une association ont tous fermés pour diverses raisons : plus de personnel pour les gérer, peu de repas servis...

**FO Finances a dénoncé ces fermetures, faites au détriment des agents, et dans un souci uniquement économique.**



### ***Mais qu'en est-il pour les agents Finances de Metz ?***

À l'intérieur de la même ville, les agents ne sont pas placés sur le même pied d'égalité. Plus grave : les agents mangeant dans les deux restaurants administratifs paieront en moyenne (hors subvention interministérielle) 7,50€ pour un repas complet, mais s'ils vont déjeuner au restaurant de la préfecture, avec lequel une convention est signée avec l'action sociale, ils auront une subvention plus importante, et, à prix de repas égal, ils paieront 0,97 € de moins que dans un restaurant appartenant au ministère des Finances...

Pire, certains agents extérieurs, appartenant à d'autres administrations, payent moins cher leur repas dans les restaurants appartenant aux finances que les agents Finances eux-mêmes...

### ***Cherchez l'erreur...***

Pour résumer : un agent, quel que soit son grade, travaillant sur un des sites de la DDFIP, de la Douane ou de l'INSEE de Metz, et allant déjeuner dans les deux restaurants Clercs et Curel, qui eux-mêmes sont gérés et subventionnés par le ministère des Finances (au travers d'une association de gestion) paye plus cher que d'autres administrations.

Ce même agent des Finances, s'il va déjeuner au restaurant appartenant à la préfecture de Metz, payera 0,97 € de moins qu'au restaurant appartenant à son propre ministère, ce qui représente un peu moins d'un repas par semaine ( $0,97 \times 5 = 4,85$  €).

### ***Chacun en tirera les conclusions qu'il voudra...***

**Pour FO Finances, la politique sociale du ministère passe aussi par la restauration collective, et des tarifs attractifs pour la prise des repas.**

**Trop d'agents ne peuvent venir se restaurer tous les jours, faute d'une pratique de tarification sociale !**

**Le ministère s'abrite derrière les associations de gestion, pour lesquelles il est important de rendre des comptes équilibrés, et se dégage ainsi de ses responsabilités.**

**FO Finances Moselle alerte depuis 2 ans sur cette situation auprès des diverses instances locales : le moins que l'on puisse constater, c'est que les présidents de ces instances font la sourde oreille, et parfois ne voient même pas où est le problème...**

**Il est vrai que le point de vue peut différer en fonction de la taille du portefeuille, ce qui est somme toute, mathématique !**



**Le sujet de la restauration et de son impact financier pour les agents s'inscrit pleinement dans les sujets que FO Finances Moselle continuera de défendre dans les instances locales**

Exemples de prix d'un repas avec le plat le moins cher (des œufs durs) et le plus cher (un couscous) :

**Cas d'un agent Finances avec un indice <= 534**

|                       | PLAT 1 | PERIPHERIQUE | ADMISSION | PIM *  | SUBVENTION | NET A PAYER   |
|-----------------------|--------|--------------|-----------|--------|------------|---------------|
| Restaurant DDFIP      | 2,72 € | 1,28 €       | 1,90 €    | 1,53 € | 0,00 €     | <b>4,37 €</b> |
| Restaurant prefecture | 2,72 € | 1,28 €       | 4,99 €    | 1,53 € | 4,06 €     | <b>3,40 €</b> |
|                       | PLAT 2 | PERIPHERIQUE | ADMISSION | PIM    | SUBVENTION | NET A PAYER   |
| Restaurant DDFIP      | 4,00 € | 1,20 €       | 1,90 €    | 1,53 € | 0,00 €     | <b>5,57 €</b> |
| Restaurant prefecture | 4,00 € | 1,20 €       | 4,99 €    | 1,53 € | 4,06 €     | <b>4,60 €</b> |

**Cas d'un agent Finances avec un indice >534**

|                       | PLAT 1 | PERIPHERIQUE | ADMISSION | SUBVENTION | NET A PAYER   |
|-----------------------|--------|--------------|-----------|------------|---------------|
| Restaurant DDFIP      | 2,72 € | 1,20 €       | 1,90 €    | 0,00 €     | <b>5,82 €</b> |
| Restaurant prefecture | 2,72 € | 1,20 €       | 4,99 €    | 4,06 €     | <b>4,85 €</b> |
|                       | PLAT 2 | PERIPHERIQUE | ADMISSION | SUBVENTION | NET A PAYER   |
| Restaurant DDFIP      | 4,00 € | 1,20 €       | 1,90 €    | 0,00 €     | <b>7,10 €</b> |
| Restaurant prefecture | 4,00 € | 1,20 €       | 4,99 €    | 4,06 €     | <b>6,13 €</b> |

Précisions

\* **PIM** : Participation Inter-Ministérielle

\* **Harmonisation Tarifaire** : montant fixé par le ministère qui détermine le prix maximum à payer pour un repas, soit 5,89 € à ce jour